

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Robert POMAREDE, **Conseiller Municipal**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

03 – 09 octobre 2023

3. Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 fixant le régime des indemnités de fonction versées aux élus locaux,

Vu la délibération n° 18 du conseil municipal du 23 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus,

Vu l'arrêté du Maire n° AM-Adm n°2023-265 du 28 juin 2023 rapportant la délégation de fonction du cinquième adjoint,

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 6 juillet 2023 portant non maintien dans ses fonctions du cinquième adjoint suite au retrait de ses délégations,

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal dans sa séance du 9 octobre 2023 portant détermination dans l'ordre du tableau du nouvel adjoint,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 9 octobre 2023 portant élection du huitième adjoint,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités annexé à la délibération du 23 juillet 2020 et ainsi faisant partie intégrante de la délibération,

Considérant que le mode de calcul de 2020 demeure valable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

APPROUVE les indemnités individuelles conformément aux taux figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

DIT que les autres dispositions de la délibération n°18 du conseil municipal du 23 juillet 2020 demeurent inchangées.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Claudine MATALE